



Paris, le 15 septembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'effort financier significatif consenti par l'Etat pour la restauration écologique des écoles doit respecter la compétence des communes et faire confiance aux maires**

A l'occasion de la première réunion du comité d'animation du plan de restauration écologique des écoles qui s'est tenue le 14 septembre en présence des ministres Gabriel Attal et Christophe Béchu, l'AMF, représentée par Delphine Labails, maire de Périgueux et Christian Métairie, maire d'Arcueil, a rappelé que les maires attendent de l'État qu'il vienne en appui de leurs projets avec des financements et de l'ingénierie adaptés et des procédures simples d'utilisation.

L'Association a réaffirmé l'engagement et les attentes des maires pour répondre aux défis du changement climatique et améliorer le confort et le bien-être des élèves et des équipes éducatives dans les écoles. Ces projets ne peuvent réussir que s'ils sont définis localement, par les maires qui connaissent les réalités de leur commune.

L'annonce de l'augmentation et de la pérennisation du fonds vert jusqu'en 2027 constitue un premier pas qui répondra en partie aux besoins de rénovation de ces établissements, chiffrés *a minima* à 40 milliards d'euros d'ici dix ans.

La mise à disposition de deux milliards d'euros de prêts, via le programme EduRénov de la Banque des territoires, constitue un moyen d'action supplémentaire, mais suppose une capacité d'emprunt suffisante de la part des communes.

Alors que la rénovation des écoles s'avère lourde financièrement, dans un contexte de hausse des coûts et de contraintes fiscales et budgétaires, l'AMF rappelle que les communes, en tant que propriétaires et gestionnaires des locaux scolaires, doivent concilier de nombreux impératifs : transition écologique, désamiantage, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, équipement numérique, mais aussi des évolutions pédagogiques. Tout cela en garantissant la continuité du service, ce qui génère des coûts supplémentaires.

Pour que les maires puissent s'engager dans la rénovation des écoles, il est nécessaire que l'Éducation nationale leur donne de la visibilité et des garanties, sur plusieurs années, sur les ouvertures et les fermetures de classes.

La mise en place d'un guichet unique pour permettre aux communes d'accéder aux aides répond à une demande forte de l'AMF. Le mécanisme présenté doit être encore amélioré afin de gagner en efficacité et en simplicité.

*« Le chantier de la restauration écologique des écoles ne réussira qu'à condition que les maires soient à l'initiative de la décision, avec des services de l'Etat en appui technique et financier, traduisant ainsi la confiance de l'Etat envers les maires. »* souligne David Lisnard, président de l'AMF.